

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane et BOINNARD MORALLET Laurence
- Mrs : MORAND Jean-Claude, COURRIER Fabien et ROSSET Mickaël, MENOUD Florian, BAUD Jérôme et VAUTHAY Michael.
- Une personne présente dans le public.

Absent :

- Mr VULLIEZ Christian.

Ordre du jour :

- Délibération lecture publique et activité bibliothèque
- Délibération plan de financement Syane pour le hameau de Seytroux
- Délibération subventions
- Demande d'étude au Syane pour l'enfouissement des réseaux secs aux Mudry
- Point sur les travaux
- Point sur le projet de centre aéré
- Point sur l'urbanisme
- Journée environnement
- Demande de la Montagne de Belle-Plagne
- Association Foncière Pastorale
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h00. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de Seytroux.

Mr le maire présente au conseil le compte rendu du 1^{er} avril 2025 ; le conseil municipal approuve ce compte rendu l'unanimité.

Mr ROSSET Mickael est nommé secrétaire de la séance.

1. Délibération lecture publique et activité bibliothèque

Mr le maire lit la convention proposée entre la commune et la CCHC. Le conseil municipal doit approuver cette convention par délibération. Nadine BOINNARD précise qu'un ordinateur et une tablette ont été fournis par la CCHC. Elle confirme également que la plateforme informatique et le système de navette fonctionne bien. Il est précisé que ces services sont gratuits au profit des usagers. Mr le maire en profite pour remercier les 5 bénévoles de la commune qui sont impliqués sur la gestion courante comme sur les animations.

Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité cette convention.

2. Délibération plan de financement du Syane pour le hameau de Seytroux

Mr le maire propose le plan de financement se rapportant à l'enfouissement des réseaux secs sur la route du Crêt. Il expose ensuite la délibération concernant l'approbation du plan de financement du SYANE.

Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité ce plan de financement.

Mr le maire expose également sa lettre concernant une demande d'étude relative au projet d'enfouissement des réseaux secs du pont Molliet et aux Meuniers. Le conseil municipal approuve cette lettre à l'unanimité.

Mr le maire définit les modalités de la journée du 27 mai où aura lieu un rassemblement destiné à mettre en valeur l'historique de l'évolution des réseaux secs sur la commune. Il invite les élus disponibles à se joindre à l'événement.

3. Délibération subventions

Mickael ROSSET expose le projet d'attribution. La répartition s'est effectuée en tenant compte des demandes officielles, des interventions associatives et des effectifs concernés notamment pour les scolaires.

Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité la répartition des subventions aux associations.

4. Point sur le projet de centre aéré.

Le projet en collaboration avec la FOL 74 était trop cher. Les élus des 4 communes ont alors souhaité se rapprocher de l'Association Famille Rurale (AFR) de Bellevaux pour la gestion et l'encadrement du centre. L'AFR de Bellevaux a donné une suite favorable à la demande, ce qui permet d'ouvrir le centre aéré du 15 juillet au 8 août 2025. La mairie remercie la municipalité de Bellevaux ainsi que les responsables de l'AFR. Une vingtaine de places sera ouverte pour les enfants et la répartition par commune sera proportionnelle au nombre d'habitants. 7 places seront ouvertes pour la commune de Seytroux. Les parents concernés ont reçu les informations nécessaires.

5. Urbanisme

Une réunion a eu lieu depuis la dernière réunion de conseil municipal pour étudier :

- 1CUA et une DIA pour la vente d'une maison chemin des Perrières ;
- 1 DP pour la rénovation d'un grenier route de la combette.

6. Contentieux avec Mr DECHARME

Mr DECHARME demande de retirer le refus de la DP concernant sa propriété et assigne la commune au tribunal. La nécessité d'engager un avocat va nécessiter une dépense. L'assurance Groupama donne droit à la couverture juridique et attribue 1200€. Le solde sera à la charge de la commune. Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité la charge financière concernant l'avocat.

7. Demande de la montagne de Belle Plagne

Afin de solder un litige existant depuis des temps immémoriaux, la commune propose de vendre les parcelles concernées afin de régulariser la situation. Le comité de la montagne demande par courrier de réduire le montant du m² à 0,10 alors que l'offre initiale était à 0,12 € / m². Mr le maire propose de garder le prix de 0.12 € / m².

Suite à l'observation de Laurence BOINNARD MORALLET au sujet du potentiel conflit d'intérêt, Mr le maire, ayant droit sur la montagne en question, ne prend pas part au vote. Le maintien de l'offre à 0,12 € / m² est retenu et voté. Le conseil municipal le valide par 6 votes pour et 4 abstentions. Le conseil municipal ne donne donc pas un avis favorable à la demande du comité de la montagne de Belle Plagne.

8. Association Foncière Pastorale

Mr le maire lit le projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à l'organisation de l'enquête publique qui aura lieu du 20 juin au 22 juillet 2025. Suite à cette enquête, la décision relative à la création de l'AFP appartiendra à la préfecture.

9. Mise à disposition d'un barnum par la région aux associations

Mr le maire lit la lettre de la région qui propose la mise à disposition d'une tente contre l'engagement d'une bonne gestion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'obtention de cette tente.

10. Point sur les travaux

La traversée du chef-lieu a commencé.

11. Journée de l'environnement.

La date est fixée au samedi 7 juin.

12. Informations diverses.

Mr le maire lit la lettre de Mr LAVOINE habitant aux Perrières. Mr LAVOINE refuse la cession d'une partie de son terrain pour l'implantation d'un poste de distribution d'ENEDIS et demande la mise en place d'un éclairage public.

13. Questions diverses

Néant

La séance est clôturée à 22h10.